

## **La baisse progressive du chômage partiel doit être calée sur la reprise de l'activité**

Il n'y aura pas de relance réussie sans période de déconfinement réussie. Il n'y aura pas de déconfinement réussi sans la contribution pleine et entière des services marchands. Et pour ce faire, le GPS considère que des mesures économiques et sociales en faveur des entreprises de services doivent constituer l'un des piliers majeurs de la stratégie de déconfinement et de relance du gouvernement.

Fort de cette conviction, le GPS prend acte du plan présenté mardi 28 avril par le Premier Ministre et préconise que la baisse du chômage partiel soit conditionnée à la reprise graduelle de l'activité, et non à des dates incertaines qui pourraient être remises en cause par l'évolution de l'épidémie.

Le juge de paix de la diminution des aides doit être le rétablissement progressif du chiffre d'affaires et de l'activité de l'entreprise. Cette diminution ne doit pas être un arrêt brutal, mais graduel à mesure que l'activité et le chiffre d'affaires de l'entreprise se redressent : par exemple, une réduction de 50 % des aides lorsque l'entreprise atteint 70 % de son chiffre d'affaires antérieur. Lorsque l'entreprise atteint 90 % du chiffre d'affaires, l'aide serait suspendue.

Confrontées à des contraintes nouvelles, les entreprises de services ont su mobiliser leurs équipes dans un contexte inédit et en un temps record, organiser le travail de collaborateurs souvent disséminés sur l'ensemble du territoire, imaginer des solutions nouvelles pour répondre aux attentes inédites de leurs clients.

Il faut également souligner que si le confinement a été possible, c'est en grande partie grâce aux salariés des entreprises des services marchands qui se sont mobilisés et ont servi leurs clients avec beaucoup d'ingéniosité et de dévouement.

Sans l'engagement humain, rien n'eut été possible durant le confinement de la population. Il en ira de même dans la période qui s'ouvrira à partir du 11 mai. Dans le contexte d'incertitude économique et de trésorerie au plus bas qui sera celui de la reprise, les entreprises de services auront besoin, plus que d'autres, de flexibilité pour s'adapter à une demande très aléatoire de clientèle. Les activités de la restauration, de l'hôtellerie ou des transports resteront impactées encore longtemps. C'est pourquoi le GPS demande que les contraintes pesant sur l'emploi soient allégées. Ainsi il s'agit de supprimer le bonus-malus et le forfait sur les CDD d'usage, et d'exonérer totalement les charges sociales et fiscales sur les heures supplémentaires et complémentaires.

*Le Groupement des Professions de Services regroupe 23 fédérations et 18 entreprises dans le domaine des services aux entreprises, aux personnes et aux collectivités. Le secteur des services marchands représente 46 % de la valeur ajoutée, plus 10 millions d'emplois et 80% de la création nette d'emplois en France. Les thèmes d'action du GPS concernent en priorité la contribution du secteur des services à la croissance et à l'emploi, la formation, la valorisation des métiers de services et la prise en compte des spécificités du secteur dans les politiques publiques.*

### **Contact**

Yannick Le Bourdonnec Conseil - [y.lebourdonnec@ylbconseil.fr](mailto:y.lebourdonnec@ylbconseil.fr)  
01 44 82 85 91 / 06 09 78 05 72